District Football Charente

2019 Assemblée Générale

La Couronne - 15 juin 2019

« Faire des clubs de véritables partenaires de la vie du District »

Je suis heureux, avec les membres du Comité directeur, de vous accueillir dans cette magnifique salle des fêtes de La Couronne pour l'assemblée générale du District de football de la Charente.

Notre rendez-vous annuel est un **moment important** car il nous permet de **faire le point** sur nos actions et d**'échanger** sur nos préoccupations et nos projets.

Nous avons apporté **deux innovations** cette année pour que notre **assemblée générale soit toujours plus agréable, utile et efficace** :

- ce matin nous avons organisé un **temps d'échanges entre les clubs et nos commissions** pour que chacun puisse venir poser ses questions en toute tranquillité et recevoir des réponses adaptées,
- cet après-midi **nous utiliserons le vote électronique** pour faciliter nos prises de décisions.

Nous souhaitons que nos travaux soient **un moment d'information, de partage et de convivialité** et traduisent l'un de nos objectifs **: faire des clubs de véritables partenaires de la vie du District.**

Je vous souhaite une **excellente assemblée générale** et vous prie d'agréer mes amitiés sportives.

Jean-Louis Dauphin,
Président

District Football Charente

2019 Assemblée Générale

La Couronne - 15 juin 2019

ORDRE DU JOUR

1° Mots d'accueil

- Jean-François Dauré, maire de La Couronne
- Alexis Bouyé, président du C0C.La Couronne

2° Réunion statutaire

- Approbation du PV de l'assemblée générale du 15/06/2018 à Taponnat (vote)
- Approbation du PV de l'assemblée générale financière du 30/11/2018 à Linars (vote)
- Synthèse du rapport moral (vote)
- Vœux déposés par les clubs (vote)
- Dossier Licence à points (vote)

3° Réunion d'information

- Retour sur les ateliers du matin
- Echanges avec les clubs
- Interview des personnalités
- Annonce des médaillés

Conclusion de JL.Dauphin

Rafraichissements

District Football Charente

2019 Assemblée Générale

La Couronne - 15 juin 2019

VŒUX PRESENTES PAR LES CLUBS

Plusieurs vœux ont été déposés par des clubs et seront soumis au vote de l'assemblée générale.

Vœu N°1 : Fixer les horaires des rencontres « jeunes » à 15h 00 au lieu de 15h30

Vœu N°2 : Programmer les rencontres U13 à 10H 00 au lieu de 15H 30

Vœu N°3 : Rendre la pause coaching obligatoire pour la catégorie U13

Vœu N°4 : Faire débuter le championnat 5ème division plus tard que les autres divisions

Vœu N°5: Refonte des calendriers Seniors : matchs aller et retour en deux phases distinctes et coupes programmées entre les deux phases

Vœu N°6 : Autoriser 16 joueurs sur la feuille de match pour les catégories U15 et U16/U18

Vœu N°7 : Modification du règlement de la coupe Charente Crédit Agricole – « Trophée Maurice Brachet » (article 5)

Vœu N°8 : Modification du règlement de la coupe des Réserves Crédit Agricole – « Trophée Pierre Labonne » (article 5)

DOSSIER PRESENTE PAR LE DISTRICT

Vœu N°9 : la Licence à points (voir page suivante)

District Football Charente

2019 Assemblée Générale

La Couronne - 15 juin 2019

LA LICENCE A POINTS

Lors de l'abandon du Permis à points à l'AG de Taponnat (15 juin 2018) les clubs avaient demandé au District de travailler sur le dispositif de la Licence à points pour le présenter à la prochaine AG. Nous tenons donc notre engagement vis-à-vis des clubs.

Qu'est-ce que la licence à points ?

Jean-Louis Dauphin : C'est un **dispositif individuel et non plus collectif** comme le permis à points. L'objectif est de lutter contre la violence et les incivilités, mais au niveau de l'individu. C'est à la fois **plus juste** (c'est celui qui fait la faute qui est puni) et **plus responsabilisant** (vis-à-vis des autres licenciés). Ce dispositif a deux principales vertus : la pédagogie, et la responsabilisation.

Quels en sont les grands principes ?

Jean-Louis Dauphin : C'est un **permis de conduire pour joueur au foot**. Le licencié part avec un capital de points (16). Le capital diminue au fur et à mesure des sanctions**. Lorsqu'il n'a plus de points, le licencié ne peut plus jouer ou exercer de fonction officielle**. Dans ce cas il doit **récupérer des points sous certaines conditions**, en faisant des actions citoyennes et sportives (ou T.I.G). Il peut aussi avoir une démarche identique s'il veut récupérer des points sans être à Zéro.

Qui est concerné et quel est le périmètre d'application ?

Jean-Louis Dauphin : Cela concerne **TOUS les licenciés :** joueurs, dirigeants, arbitres et ce sur **TOUTES les compétitions organisées par le District** à partir des U 14 Garçons et Filles. Les fautes les plus graves, celles à partir de l'article 4 sont dans le viseur.

Quelle est la procédure ?

Jean-Louis Dauphin : Le **point de départ** de la procédure c'est **l'établissement d'un rapport** (arbitre, délégués, autres) **puis** le **passage en commission de discipline**. C'est elle qui va, en fonction du barème disciplinaire, établir la sanction et le cas échéant l'impact en termes de points sur la licence.

Le Comité directeur a certainement un avis ?

Jean-Louis Dauphin : Oui…mais il a évolué depuis un an. Nous constatons en effet cette année une **baisse des cartons rouges**. En outre nous disposons désormais d'un **barème disciplinaire plus sévère** qui semble porter ses fruits en termes de prévention et qui punit plus durement qu'avant. Dans ce contexte, nous ne souhaitons pas créer une contrainte supplémentaire pour les clubs. **Nous avons envie de faire confiance aux clubs, aux éducateurs et au staff des équipes**. En revanche si nous constatons des dérives à l'avenir, le dispositif est prêt et nous le ressortirons aussitôt des cartons. Ce qui est clair c'est que **notre détermination est intacte** face à ces problèmes d'incivilités et de violence.